

RCS : DIJON  
Code greffe : 2104

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de DIJON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1989 B 00261  
Numéro SIREN : 344 713 839  
Nom ou dénomination : BENVIC SAS

Ce dépôt a été enregistré le 24/10/2022 sous le numéro de dépôt 11080



# COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2021

Le Président

Luc MERTENS

Désignation de l'entreprise : SAS BENVIC		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12						
Adresse de l'entreprise 57 avenue de Tavaux 21800 CHEVIGNY SAINT SAUVEUR		Durée de l'exercice précédent* 12						
Numéro SIRET* 3 4 4 7 1 3 8 3 9 0 0 0 2 7			Néant <input type="checkbox"/>					
		Exercice N clos le, N-1						
		31122021 31122020						
		Brut 1	Amortissements, provisions 2					
		Net 3	Net 4					
Capital souscrit non appelé (I)		AA						
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC				
		Frais de développement *	CX	CQ				
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	1 075 840	498 486	577 354	427 091
		Fonds commercial (1)	AH	AI	876 581	876 581		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK				
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO	1 016 856	185 591	831 265	839 379
		Constructions	AP	AQ	8 133 564	5 582 463	2 551 101	2 653 601
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	40 578 700	34 536 430	6 042 270	6 307 377
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	434 725	356 177	78 548	88 848
		Immobilisations en cours	AV	AW	1 639 674		1 639 674	997 082
		Avances et acomptes	AX	AY				
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT				
		Autres participations	CU	CV	58 088 196		58 088 196	29 693 629
		Créances rattachées à des participations	BB	BC	24 456 260		24 456 260	24 456 260
		Autres titres immobilisés	BD	BE				
Prêts		BF	BG	74 818 496		74 818 496	16 677 890	
Autres immobilisations financières*		BH	BI	3 320		3 320	3 300	
<b>TOTAL (II)</b>		<b>BJ</b>	<b>BK</b>	<b>211 122 217</b>	<b>42 035 731</b>	<b>169 086 486</b>	<b>82 144 459</b>	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	6 059 095	675 127	5 383 967	3 291 075
		En cours de production de biens	BN	BO				
		En cours de production de services	BP	BQ				
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS	6 731 227	476 897	6 254 329	4 012 508
		Marchandises	BT	BU	150 701		150 701	191 449
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	1 446 743		1 446 743	3 635
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	16 596 986	84 696	16 512 290	12 636 515
		Autres créances (3)	BZ	CA	46 185 503		46 185 503	22 013 794
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC				
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres .....)	CD	CE				
Disponibilités		CF	CG	7 639 220		7 639 220	2 019 256	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	36 636		36 636	69 498	
	<b>TOTAL (III)</b>	<b>CJ</b>	<b>CK</b>	<b>84 846 115</b>	<b>1 236 721</b>	<b>83 609 394</b>	<b>44 237 733</b>	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN			2 809		2 809	14 186
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)</b>		<b>CO</b>	<b>IA</b>	<b>295 971 142</b>	<b>43 272 452</b>	<b>252 698 690</b>	<b>126 396 380</b>	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		(3) Part à plus d'un an		CR		
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :	Stocks :		Créances :				

4

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS BENVIC			Néant <input type="checkbox"/>	
			Exercice N	Exercice N - 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : ..... 61 877 520...)	DA	61 877 520	52 634 955
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK )	DC		
	Réserve légale (3)	DD	764 070	696 973
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* ( Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1 )	DF	35 878	35 878
	Autres réserves ( Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ )	DG	437 408	437 408
	Report à nouveau	DH	4 399 470	3 124 637
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI	3 977 544	1 341 929
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK	6 536 657	5 527 261
	<b>TOTAL (I)</b>	DL	78 028 548	63 799 042
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
Avances conditionnées		DN		
<b>TOTAL (II)</b>		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	2 809	14 186
	Provisions pour charges	DQ	759 526	438 084
	<b>TOTAL (III)</b>	DR	762 335	452 271
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	139 665 411	41 301 604
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI )	DV	3 200	3 200
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	24 219 547	15 663 664
	Dettes fiscales et sociales	DY	4 322 167	2 882 831
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	1 049 991	225 304
Compte régul.	Autres dettes	EA	3 973 538	1 658 199
	Produits constatés d'avance (4)	EB	537 072	409 930
<b>TOTAL (IV)</b>	EC	173 770 929	62 144 734	
Ecarts de conversion passif* (V)	ED	136 876	331	
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>	EE	252 698 690	126 396 380	
RENOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	(2) Dont Ecart de réévaluation libre	1D		
	Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	48 231 062	20 855 721	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

		Désignation de l'entreprise : SAS BENVIC						Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N						Exercice (N - 1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	849 031	FB	324 898	FC	1 173 930	908 552		
	Production vendue { biens * services *	FD	58 539 264	FE	62 955 981	FF	121 495 246	76 824 006		
		FG	2 822 936	FH	1 339 110	FI	4 162 046	3 945 941		
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	62 211 232	FK	64 619 990	FL	126 831 223	81 678 501		
	Production stockée*					FM	( 8 573 672)	2 336 166		
	Production immobilisée*					FN	1 232	167		
	Subventions d'exploitation					FO				
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	378 275	208 309		
	Autres produits (1) (11)					FQ	5 432	2 456		
	<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>						FR	118 642 491	84 225 600	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	1 132 898	913 519		
	Variation de stock (marchandises)*					FT	14 029	( 36 072)		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	93 514 555	54 235 169		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	( 12 920 677)	1 952 364		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	16 979 728	13 671 571		
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	683 539	850 788		
	Salaires et traitements*					FY	5 355 887	4 824 898		
	Charges sociales (10)					FZ	3 029 293	2 689 464		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*					GA	1 749 640	1 692 132	
							GB			
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	115 575	436 600	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	446 255	36 528		
	Autres charges (12)					GE	48 294	170 963		
<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>						GF	110 149 020	81 437 928		
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>						GG	8 493 470	2 787 672		
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*					GH				
	Perte supportée ou bénéfice transféré*					GI				
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ				
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	2 464 173	1 080 189		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	461	1 488		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	14 186	3 107		
	Différences positives de change					GN	189 439	3 422		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO				
<b>Total des produits financiers (V)</b>						GP	2 668 261	1 088 208		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	2 809	14 186		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	3 729 445	1 804 921		
	Différences négatives de change					GS	116 314	37 996		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT				
<b>Total des charges financières (VI)</b>						GU	3 848 570	1 857 104		
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>						GV	( 1 180 308)	( 768 895)		
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>						GW	7 313 161	2 018 776		

(RENOIS : voir tableau n° 2053) \* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

h

Désignation de l'entreprise		SAS BENVIC		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N		Exercice N - 1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB		1 000
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC	557 508	480 402
	<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>		HD	557 508	481 402
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		HG	1 566 904	934 982
	<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>		HH	1 566 904	934 982
<b>4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>		HI	( 1 009 396)	( 453 579)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	532 491	( 19 130)	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	1 793 730	242 397	
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>		HL	121 868 260	85 795 211	
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>		HM	117 890 715	84 453 282	
<b>5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)</b>		HN	3 977 544	1 341 929	
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme produits de locations immobilières		HO	
	(2)	Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous) - Crédit-bail mobilier *		HY	
	(3)	Dont - Crédit-bail immobilier		IG	4 141
	(4)	Dont charges d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		HP	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		HQ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		1H	2 712
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)		1J	2 464 173
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		1K	2 047
	(6ter)	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		HX	
	(9)	Dont transferts de charges		RC	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		RD	
	(11)	Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS A5		A1	75 814
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A2	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A3		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :		A4		
	facultatives	A6	obligatoires	A9	
	Dont cotisations facultatives Madelin	A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8	
(7)	joindre en annexe : Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le		Exercice N		
	amortissements dérogatoires		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
	provision pour hausse de prix		979 902	557 508	
			587 002		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N		
	régul AGEFIPH		Charges antérieures	Produits antérieurs	
	régul C3S		3 116		
	régul CVAE		5		
	régul TVS		( 478)		
	régul OPCO 2I		69		
				3 969	

4

## **1. PRESENTATION DE LA SOCIETE ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE**

### **1.1 PRESENTATION DE LA SOCIETE**

La société BENVIC SAS produit et commercialise des mélanges en poudre ou en granulés, à base de PVC, pour des domaines d'application aussi variés que le bâtiment, la câblerie, l'emballage, les transports de fluides, l'électrotechnique et l'automobile.

BENVIC SAS est détenue, depuis le 27 décembre 2017, à 100% par BENVIC GROUP SAS, qui a acquis l'ensemble des titres de la société BENVIC SAS auprès de PVC COMPOUND HOLDING SARL (Groupe OPENGATE CAPITAL).

### **1.2 FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE**

Les états financiers de la société BENVIC SAS ont été préparés sur la base de la continuité d'activité. A la date d'arrêté des comptes, la direction n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation.

En 2021, la crise sanitaire liée au Covid 19 a perduré, et a entraîné des effets d'une ampleur inédite : la société BENVIC SAS, comme l'ensemble de ses concurrents, a dû faire face lors de l'année 2021 à une situation exceptionnelle de rareté et de forte hausse des prix de ses principales matières premières chimiques. BENVIC SAS a évité des indisponibilités majeures de matières premières du fait de ses relations historiques avec ses fournisseurs et de son poids sur le marché. Elle est parvenue sur l'année 2021 à répercuter l'essentiel de ces hausses à ses clients. La situation très tendue au niveau des approvisionnements a entraîné des goulots d'étranglement au niveau des capacités de production. Par conséquent, des allocations ont dû être mises en place au niveau des clients : restrictions de leurs livraisons à compter du printemps 2021.

BENVIC SAS a fait face à cette crise par son adaptation à la situation : mesures fortes de prévention des risques sanitaires afin d'éviter au maximum les contaminations, application stricte du « triptyque » du Gouvernement français : « tester, alerter, protéger », flexibilité au niveau de la production en fonction des absences pour COVID, appel à l'intérim si nécessaire afin de suppléer les absences.

Au cours de l'exercice 2021 BENVIC SAS a augmenté ses ressources financières d'une part en bénéficiant d'augmentations de capital pour un montant total de K€ 9 243 et d'autre part par le tirage de lignes de crédit pour un montant total de K€ 101 090 (décomposés ainsi : K€ 6 990 de lignes CAPEX, K€ 80 000 de lignes long terme (Incremental Facility 1 et Incremental Facility 2, et K€ 14 100 de lignes court terme). Un remboursement d'un montant de K€ 2 753 sur la ligne long terme facility A2 a été réalisé suivant le plan d'amortissement de cette ligne. Ces ressources ont permis de financer différentes opérations détaillées ci-dessous.

Sur l'exercice 2021, l'avance en compte courant octroyée à BENVIC SRL par BENVIC SAS a augmenté de K€ 24 580 pour atteindre le montant de K€ 38 680 au 31/12/2021, cela a notamment permis de financer l'achat d'une partie de l'activité de CELANESE pour un montant de K€ 11 804, et des investissements pour K€ 5 000 afin de

permettre l'adaptation de l'usine de FERRARA à cette nouvelle activité. Un montant de K€ 3 901 KEUR a été dépensé pour passer d'un pourcentage de détention de 75% à 100% de la société BENVIC SRL dans la société LUC& BEL SRL.

En mai 2021, la société BENVIC US HOLDING INC, filiale à 100% de BENVIC SAS à sa création (89,71% de détention en fin d'exercice), a été créée aux Etats-Unis afin de procéder aux deux acquisitions suivantes : la société CHEMRES en août 2021 et la société TRINITY (par apport partiel d'actifs) en décembre 2021. BENVIC SAS a capitalisé la société BENVIC US HOLDINGS INC à hauteur de K€ 11 124 en août 2021 et de K€16 542 en décembre 2021. Afin de financer le fonds de roulement et le besoin en fonds de roulement de ces deux sociétés, BENVIC SAS a octroyé un prêt de K€ 39 000 en août 2021 à la BENVIC US HOLDINGS INC, et un autre prêt de K€ 19 458 en décembre 2021.

En septembre 2021, la société DUGDALE LTD, filiale à 100 % de la société DUGDALE COMPOUNDS LTD, elle-même filiale à 100 % de BENVIC SAS a remboursé l'emprunt de K€ 1 400 qui lui avait été octroyé en décembre 2020.

## **2. REFERENTIEL, PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES**

### **2.1 PRINCIPES COMPTABLES**

Les comptes annuels ont été établis en conformité avec les dispositions du Code de Commerce, du décret du 29 novembre 1983 ainsi que du Règlement ANC n°2014-03 du 15 octobre 2014 relatif au plan comptable général, modifié par le règlement 2016-07, homologué par l'arrêté du 26 décembre 2016.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité d'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,
- et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

De manière générale, les évaluations sont faites en coûts historiques.

Des tests de dépréciation sont effectués tous les ans à la clôture des comptes sur les actifs lorsqu'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur (perte de marché, baisse de volume, réduction de la durée de vie des produits, rupture technologique, mode d'utilisation des machines, rentabilité inférieure aux prévisions...). Une dépréciation ou un amortissement exceptionnel est constaté si la valeur actuelle (valeur vénale ou valeur d'usage) est inférieure à la valeur nette comptable.

### **2.2 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES**

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production (immobilisations générées en interne).

3

Les amortissements économiques sont calculés en fonction de la durée estimée d'utilisation prévue de l'immobilisation. Le mode d'amortissement considéré comme économiquement justifié est le mode linéaire pour toutes les immobilisations de la société (cf. tableau ci-dessous).

Sur le plan fiscal, la société a opté pour le mode d'amortissement dégressif pour les biens susceptibles d'en bénéficier. L'écart entre l'amortissement économique (linéaire) et l'amortissement fiscal est comptabilisé au compte de résultat en élément exceptionnel et au passif du bilan en amortissements dérogatoires (inclus dans les provisions réglementées).

Les frais de recherche et développement sont enregistrés en charges au moment où ils sont encourus.

### **Durées et modes d'amortissements actuellement pratiqués**

<b>Immobilisations incorporelles &amp; corporelles</b>	<b>Amortissements</b>	
	<b>Durée de vie</b>	<b>Mode</b>
Fonds commercial et marque	-	-
Brevets	20 ans	L
Logiciels	1 à 5 ans	L
Autres immobilisations incorporelles	5 à 10 ans	L
Terrains	-	-
Agencements et aménagement de terrains	10 à 30 ans	L
Bâtiments	10 à 30 ans	L
Agencements et aménagements de bâtiments	10 à 30 ans	L
Matériels de production	5 à 20 ans	L
Outillages industriels	5 à 20 ans	L
Matériels de bureau et informatique	3 à 15 ans	L
Matériels de transport	5 ans	L

### **2.3 IMMOBILISATIONS FINANCIERES**

La valeur brute est constituée par le coût d'acquisition, hors frais accessoires.

Une dépréciation est constituée, si nécessaire, de manière à ramener la valeur nette comptable des titres de participation à leur valeur d'usage. Celle-ci est généralement déterminée sur la base de la quote-part des capitaux propres détenus et des perspectives d'évolution. Les perspectives d'évolution sont estimées sur la base de cash-flows projetés actualisés en utilisant des hypothèses de croissance et de rentabilité déterminées par le management.

## 2.4 STOCKS

Les stocks de matières premières et de consommables sont valorisés à leur coût d'acquisition qui comprend le prix d'achat et les frais accessoires selon la méthode du prix moyen pondéré.

Les encours de fabrication et les produits finis sont valorisés selon la méthode du coût moyen pondéré au prix de revient complet de production qui inclut :

- Les matières premières consommées,
- Les charges directes et indirectes de production,
- Les amortissements des biens qui concourent à la production.

Les frais financiers sont exclus de la valeur des stocks.

### Dépréciation sur stocks

La dépréciation concerne les stocks de matières premières, d'en-cours et de produits finis qui ne sont plus ou difficilement utilisables.

La société calcule quatre types de dépréciation des stocks :

- Une dépréciation pour défaut de qualité sur les matières premières, les produits semi-finis, les produits finis et les marchandises :
  - Pour les produits Hors Normes à Recycler (HR), une provision à hauteur de 40% de la valeur des produits est constituée,
  - Pour les produits Hors Normes à Vendre (HV), une provision à hauteur de 50% de la valeur des produits est constituée.
- Une dépréciation pour rotation lente sur les matières premières, les produits semi-finis, les produits finis et les marchandises :
  - Si les produits n'ont pas été mouvementés sur les 6 derniers mois une provision à hauteur de 25% de la valeur des produits est constituée,
  - Si les produits n'ont pas été mouvementés sur les 12 derniers mois une provision à hauteur de 50% de la valeur des produits est constituée,
  - Si les produits n'ont pas été mouvementés sur les 24 derniers mois une provision à hauteur de 100% de la valeur des produits est constituée,
- Une dépréciation pour rotation lente sur articles génériques et techniques :
  - Sans consommation et entrée sur les 3 derniers exercices, une provision est constituée sur la totalité du stock.
  - Sans consommation sur les 3 derniers exercices, et avec des entrées en stock lors du 1er exercice, une provision est calculée sur la totalité du stock.
  - En cas de consommations sur les 3 derniers exercices, une provision est calculée sur le stock excédent la moyenne de consommation des 3 derniers exercices plus une pièce (sur les articles dont l'unité est "PC").
- Une dépréciation pour marges négatives

Une dépréciation est calculée lorsque le prix de vente est inférieur au prix de revient de l'article.

## **2.5 CREANCES D'EXPLOITATION**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable, et notamment pour tenir compte des difficultés de recouvrement.

## **2.6 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES**

D'une manière générale, chacun des litiges connus, dans lesquels la société est impliquée, a fait l'objet d'un examen à la date d'arrêté des comptes par la direction, et après avis des conseils externes, le cas échéant, les provisions jugées nécessaires ont été constituées pour couvrir les risques estimés.

## **2.7 INDEMNITES DE DEPART A LA RETRAITE ET ASSIMILES**

Les engagements relatifs aux indemnités de départ en retraite et retraite chapeau article 39 (plan fermé au 01/01/1993) ne sont pas comptabilisés au bilan.

L'évaluation est faite chaque année à la valeur actuelle probable des droits acquis en tenant compte des dispositions légales et de la convention collective en fonction d'hypothèses actuarielles tenant compte principalement des augmentations de salaires jusqu'à l'âge de départ à la retraite, de la rotation du personnel et des tables de mortalité.

Les hypothèses actuarielles communes à ces deux régimes sont les suivantes pour 2021 :

Taux d'actualisation : 1 %

Taux d'inflation : 2 %

Taux de croissance des salaires : 2 %

Taux de revalorisation des rentes (régime art.39) : 1,75 %

Taux de charges sociales : 50 %

Age de départ à la retraite : Age taux plein Sécurité Sociale

Taux de rotation du personnel est de 0 à 2,3 % selon l'âge du salarié ;

## **2.8 PROVISION POUR HAUSSE DE PRIX**

La provision est calculée selon les règles fiscales en vigueur.

## **3. NOTES RELATIVES AUX POSTES DE BILAN**

### **3.1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (TABLEAUX N°2054 ET N°2055)**

Les immobilisations incorporelles sont constituées de brevets, logiciels et fonds commercial pour une valeur brute de K€ 1 952 au 31 décembre 2021 contre K€ 1 700 au 31 décembre 2020. La valeur nette de ces immobilisations incorporelles s'élève à K€ 577 au 31 décembre 2021 contre K€ 427 au 31 décembre 2020.

La dotation aux amortissements s'est élevée à K€ 102 sur l'exercice écoulé.

Au 31 décembre 2021, la société a confirmé les dépréciations exceptionnelles sur les actifs incorporels (fonds de commerce apporté par Solvay en 1998 concernant

l'activité flacon alimentaire), comptabilisées pour un montant de K€ 877 consécutifs aux tests de dépréciations effectués en 2013.

### 3.2 IMMOBILISATIONS CORPORELLES (TABLEAUX N°2054 ET N°2055)

La valeur brute des immobilisations corporelles au 31 décembre 2021 est de K€ 51 804 contre K€ 49 964 au 31 décembre 2020. La valeur nette des immobilisations corporelles au 31 décembre 2021 s'élève à K€ 11 143 contre K€ 10 886 au 31 décembre 2020.

Les acquisitions d'immobilisations corporelles se sont élevées à K€ 2 223 et la dotation aux amortissements à K€ 1 647.

Les sorties d'immobilisations se sont élevées à K€ 64 en valeur brute. Les amortissements afférents aux éléments corporels sortis de l'actif s'élèvent à K€ 64.

### 3.3 IMMOBILISATIONS FINANCIERES (TABLEAUX N°2054 ET N°2055)

#### Titres de participation

Au 31 décembre 2021 suite aux acquisitions effectuées au cours des derniers exercices, BENVIC SAS détient les titres de participations suivants :

	BENVIC SRL	BENVIC IBE SL	ALFA PVC Sp. Z.o.o.	DUGDALE (conso.)	BENVIC US HOLDINGS INC.	EREPLAST SAS	BENVIC SRL (BE)	BENVIC EUROPE GER GmbH
Capital	654 344 €	9 847 800 €	369 613 €	378 758 €	31 208 300 €	10 000 €	18 600 €	25 000 €
Réserves	30 965 923 €	8 596 381 €	1 894 242 €	1 620 578 €	0 €	216 478 €	1 860 €	2 500 €
Report à nouveau								66 973 €
Quote-part du capital détenu	100%	100%	100%	100%	89,77%	100%	100%	100%
Valeur comptable Brutte	1 503 442 €	8 768 893 €	3 405 598 €	14 825 179 €	28 394 567 €	1 190 515 €	1 €	1 €
Valeur comptable Nette	1 503 442 €	8 768 893 €	3 405 598 €	14 825 179 €	28 394 567 €	1 190 515 €	1 €	1 €
Prêts - avances	41 230 000 €	2 750 000 €	3 250 000 €	6 600 000 €	58 457 834 €	810 000 €	0 €	0 €
Cautions et avals donnés	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Chiffre d'affaires	78 496 191 €	78 233 000 €	18 400 474 €	57 828 568 €	0 €	1 689 269 €	419 089 €	220 909 €
Résultat courant avant impôts	- 577 201 €	6 366 052 €	1 843 611 €	5 739 744 €	- 503 609 €	- 42 828 €	29 239 €	15 298 €
Résultat net comptable	- 653 884 €	4 775 916 €	1 447 039 €	4 704 118 €	347 839 €	179 930 €	14 764 €	10 079 €
Effectif	95	77	46	127	0	8	2	1
Dividendes encaissés	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €

#### Prêts

Il s'agit, d'une part, des prêts consentis aux filiales pour un montant de K€ 73 608, de K€ 1 064 d'intérêts courus vis-à-vis des filiales et, d'autre part, de prêts accordés à des organismes tiers pour un montant de K€ 147.

#### Autres immobilisations financières

Ce sont les dépôts et cautionnements qui figurent pour la valeur versée aux tiers concernés, soit K€ 3.

### 3.4 STOCKS

Au 31 décembre 2021, les valeurs de stocks se décomposent de la façon suivante :

K€	31/12/2021			31/12/2020		
	Brut	Dépréciation	Net	Brut	Dépréciation	Net
Matières premières, approvisionnements	6 059	675	5 384	3 980	689	3 291
Produits intermédiaires et finis	6 731	477	6 254	4 422	409	4 013
Marchandises	151	0	151	191	0	191
<b>TOTAL</b>	<b>12 941</b>	<b>1 152</b>	<b>11 789</b>	<b>8 593</b>	<b>1 098</b>	<b>7 495</b>

### 3.5 CREANCES D'EXPLOITATION (TABLEAU N°2057)

La valeur brute des créances d'exploitations s'élève à K€ 62 782 au 31 décembre 2021 contre K€ 34 850 au 31 décembre 2020.

Elles sont toutes exigibles à moins d'un an.

En K€	31/12/2021	Echéance	
		- 1 an	+ 1 an
Créances clients et autres créances	20 804	20 804	0
Créances client et autres créances entreprises liées directement (intercos)	41 979	41 979	0
<b>TOTAL</b>	<b>62 782</b>	<b>62 782</b>	<b>0</b>

La dépréciation des créances douteuses s'élève à K€ 85 au 31 décembre 2021 contre K€ 200 au 31 décembre 2020.

### Détail des produits à recevoir

K€	31/12/2021
Afférents à des comptes autres créances (notes de crédit fournisseurs)	1 659
Afférents à l'administration fiscale	445
Afférents à des comptes clients et comptes rattachés (factures à établir)	0
<b>TOTAL</b>	<b>2 104</b>

### 3.6 COMPTES DE REGULARISATION ACTIF

Nature de charges en €	31/12/2021
- Ecart de conversion actif	2 809
- Charges constatées d'avance	36 637
<b>TOTAL</b>	<b>39 446</b>

L'ensemble des comptes de régularisation d'actif a une nature d'exploitation.

4

**3.7 CAPITAUX PROPRES****Capital social**

Par décision de l'associé unique BENVIC GROUP SAS, le capital social de la société BENVIC SAS a été augmenté de K€ 8 000 par l'émission de 533 334 actions à 15 € en date du 28 juillet 2021.

Par décision de l'associé unique BENVIC GROUP SAS, le capital social de la société BENVIC SAS a été augmenté de K€ 1 243 par l'émission de 82 837 actions à 15 € en date du 5 août 2021 en rémunération de l'apport en nature de 801 actions de la société Chemres Ressources Holding Inc. effectué par la société BENVIC GROUP SAS.

Le capital social s'élève donc à K€ 61 878 et il est composé de 4 125 168 actions d'une valeur nominale de 15 € chacune.

Au 31 décembre 2021, la société BENVIC SAS est détenue à 100% par la société BENVIC GROUP SAS dont le siège social est situé 57 Avenue de Tavaux 21800 Chevigny-Saint-Sauveur (France).

**Réserves et report à nouveau**

Suite à la décision de l'associé unique du 28 mai 2021, le résultat 2020 de K€ 1 342 a été affecté pour K€ 67 en réserves légales, qui se montent désormais à K€ 764, et pour K€ 1 275 au compte report à nouveau, qui se monte à K€ 4 400 après cette affectation.

**Provisions réglementées**

K€	Solde 31/12/2020	Dotations 2021	Reprises 2021	Solde 31/12/2021
Provision pour hausse des prix	289	587	0	876
Amortissements dérogatoires	5 238	979	557	5 660
<b>TOTAL</b>	<b>5 527</b>	<b>1 566</b>	<b>557</b>	<b>6 536</b>

**Variations des Capitaux Propres**

	K€
Capitaux propres au 31 décembre 2020	63 800
Augmentation du Capital Social	9 242
Résultat de l'exercice	3 978
Variation des provisions réglementées	1 009
<hr/>	
Capitaux propres au 31 décembre 2021	78 029

### 3.8 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Poste	Provisions (en K€)	Solde 31/12/2020	Dotation 2021	Utilisation 2021	Reprise 2021	Solde 31/12/2021
1	Médaille du travail	350	130	37		443
2	Autres risques	33	316		33	316
3	Pour risques fiscaux	55			55	0
4	Pour pertes de change	14	3		14	3
	<b>TOTAL</b>	<b>452</b>	<b>449</b>	<b>37</b>	<b>102</b>	<b>762</b>

#### Provisions pour risques

Les provisions pour risques (tableau 2056) se montent à K€ 3 et correspondent au poste 4 du tableau ci-dessus.

#### Provisions pour charges

Les provisions pour charges se montent à K€ 759 et correspondent notamment aux engagements pour médailles du travail pour K€ 443 (poste 1 du tableau ci-dessus), ainsi que du poste 2 (K€ 316) comprenant un litige avec un intérimaire pour K€ 12, une provision pour litige avec des transporteurs d'un montant total de K€ 120 et une provision pour des produits non conformes pour K€ 184.

### 3.9 DETTES (TABLEAU N°2057)

Les dettes s'élèvent à K€ 173 771 au 31 décembre 2021 contre K€ 62 145 au 31 décembre 2020.

#### Dettes financières

Les dettes financières, qui s'élèvent à K€ 139 668, se décomposent de la manière suivante :

- K€ 139 665 en dettes financières vis-à-vis d'établissements financiers dont K€ 18 280 à moins d'un an, K€ 96 605 à plus d'un an et cinq ans au plus et K€ 24 780 à plus de cinq ans.
- K€ 3 de dépôt reçu d'un tiers à plus de cinq ans.

#### Dettes d'exploitation

Les dettes d'exploitation, composées des dettes fournisseurs, des dettes fiscales et sociales ainsi que des autres dettes, représentent K€ 33 565 au 31 décembre 2021 contre K€ 20 430 au 31 décembre 2020.

En K€	31/12/2021	Echéance	
		- 1 an	+ 1 an
Dettes fournisseurs, sociales et fiscales	31 297	31 297	
Dettes fournisseurs liés directement (interco)	2 268	2 268	



**Produits constatés d'avance**

Le retraitement du chiffre d'affaires lié aux Incoterms (transfert de propriété) amène à enregistrer des produits constatés d'avance pour K€ 537.

**Détail des charges à payer**

<b>K€</b>	<b>31/12/2021</b>
Afférents à des comptes de dettes financières	29
Afférents à des comptes fournisseurs	2 054
Afférents à des comptes de dettes fiscales et sociales	2 199
Afférents à des comptes autres dettes (notes de crédit clients)	3 041
<b>TOTAL</b>	<b>7 323</b>

**4. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT****4.1 PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION****Chiffre d'affaires**

Le chiffre d'affaires de K€ 126 831 se ventile de la façon suivante :

- ventes en France : K€ 62 211
- ventes à l'étranger : K€ 64 620

**Transferts de charges**

<b>K€</b>	<b>31/12/2021</b>
Transferts de charges avantages en nature	35
Récupération de charges relatives au personnel	0
Récupération de frais à charges des compagnies d'assurance	41
<b>TOTAL</b>	<b>76</b>

**Frais de recherche et développement**

Les frais de recherche et développement sont enregistrés en charge au cours de l'exercice auquel ils se rattachent. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, les frais de recherche et développement enregistrés en charge se sont élevés à K€ 1 723.

**4.2 PRODUITS ET CHARGES FINANCIERES****Produits financiers**

Les produits financiers s'élèvent à K€ 2 668 correspondant essentiellement à :



- K€ 14 de reprises sur provisions pour pertes de change
- K€ 189 de différences positives de change,
- K€ 2 464 d'intérêts provenant des prêts et comptes-courants avec les filiales de BENVIC SAS

### **Charges financières**

Les charges financières s'élèvent à K€ 3 849 et se répartissent de la façon suivante :

- K€ 620 d'escomptes accordés aux clients,
- K€ 116 de différences négatives de change,
- K€ 3 de dotations sur provisions pour pertes de change
- K€ 3 107 d'intérêts sur emprunts,
- K€ 2 d'intérêts sur comptes-courants avec les filiales de BENVIC SAS
- K€ 1 d'intérêts de caution bancaire

## **4.3 OPERATIONS EXCEPTIONNELLES**

### **Produits exceptionnels**

Les K€ 557 de produits exceptionnels sont uniquement des reprises sur amortissements.

### **Charges exceptionnelles**

Les K€ 1 567 comprennent essentiellement :

- K€ 980 de dotations aux amortissements dérogatoires
- K€ 587 de dotations aux provisions pour hausses de prix,
- K€ 0 de valeur nette comptable d'éléments d'actifs cédés.

## **4.4 IMPOTS SUR LES BENEFICES**

L'impôt sur les sociétés en 2021 se monte à K€ 1794 dont l'origine se répartit de la façon suivante :

K€	Résultat avant impôts	Impôts
Résultat courant	7 313	2 061
Résultat exceptionnel (et participation)	-1 542	-267
Résultat comptable	5 771	1 794

## **4.5 ACCROISSEMENTS ET ALLEGEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPOTS**

Les éléments liés à des dispositions fiscales particulières entraînant un décalage d'imposition (Voir § 3.7 provisions réglementées) conduisent à un allègement fiscal futur de K€ 1 732 ou K€ 1 634 calculé au taux de 26,5 % ou de 25 %.

Il n'y a pas de déficit reportable au 31/12/2021.

**5. AUTRES INFORMATIONS****5.1 FILIALES ET PARTICIPATIONS**

Voir § 3.3. Immobilisations financières

**5.2 EFFECTIFS MOYENS PAR CATEGORIE**

Catégories	Personnel salarié
Cadres	26
Agents de maîtrise	27
Employés	2
Ouvriers	57
Apprentis	0
<b>TOTAL</b>	<b>112</b>

Le recours à la main d'œuvre intérimaire et au prêt de personnel s'élève à K€ 1 972.

**5.3 ENGAGEMENTS HORS BILAN****Engagements de retraites et avantages similaires**

Au 31 décembre 2021, les plans à prestations définies se présentent comme suit :

en K€	Au 31/12/2021			Au 31/12/2020		
	Retraite chapeau article 39	Indemnités départ à la retraite	Total	Retraite chapeau article 39	Indemnités départ à la retraite	Total
Obligations à prestations définies	1 650	1 187	2 837	1 891	1 540	3 431
Valeur des actifs	97	210	307	4	207	211
Déficit de financement	1 553	977	2 530	1 887	1 333	3 220

Suivant le rapport d'évaluation actuarielle des engagements sociaux en norme IAS19 au 31 décembre 2021 rédigé par le Cabinet MERCER le 18 février 2022, un changement de méthode comptable a influencé l'évaluation de ces engagements. La décision de l'IFRS IC publiée le 21 mai 2021 a apporté des modifications sur l'application de la norme IAS19, cette réforme vise à revoir la date de déclenchement de la provision au sens de la norme IAS19 : au lieu de reconnaître une provision dès l'entrée du salarié dans la société, la provision pourrait être reconnue plus tard (en fonction de l'ancienneté et des plafonds figurant dans la convention collective et / ou les accords applicables). Cette réforme a généré une baisse des engagements.

Les écarts d'expériences (liés à la réforme IFRS IC) se montent à K€ - 200, soit - 10,2 % des engagements. Si ces engagements étaient comptabilisés, les impacts de la réforme IFRS IC auraient été comptabilisés en OCI (dans les capitaux propres).

### **Couverture de change**

En 2021, BENVIC SAS a mis en place des couvertures à terme pour se prémunir du risque de change :

- KGBP 392 à échéance au 15/03/2022 (solde d'une couverture initiale de KGBP 3 000),
- KGBP 4 000 à échéance au 15/03/2022,
- KGBP 4 000 à échéance au 15/07/2022,
- KGBP 5 000 à échéance au 17/10/2022,
- KGBP 4 000 à échéance au 16/01/2023.

Le solde de ces couvertures au 31/12/2021 est de KGBP 17 392 avec une perte différée de K€ 16.

### **Crédit-bail**

*Néant*

### **Nantissement**

Dans le cadre des financements mis en place le 30/09/2020, BENVIC SAS a consenti le nantissement de ses comptes bancaires et des participations suivantes : BENVIC SRL (IT), BENVIC IBE SL (ES) et DUGDALE COMPOUNDS LTD (GB) au profit des prêteurs.

### **Garantie reçue**

Suite à la mise en place de la nouvelle structure de financement de BENVIC SAS, BENVIC Group SAS, associé unique, s'est porté caution de BENVIC SAS auprès des prêteurs pour un montant principal de K€ 196 047.

Dans le cadre d'un contrat d'énergie, BENVIC SAS bénéficie d'une garantie bancaire de K€ 159 au 31 décembre 2021 dans le cadre de l'utilisation des installations liées au dit contrat.

## **5.5 ASPECTS ENVIRONNEMENTAUX**

Suite à l'arrêté préfectoral du 21 octobre 2014 BENVIC SAS n'a pas besoin de provisionner un quelconque passif environnemental.

## **5.7 PARTIES LIEES**

La société n'a conclu avec les parties liées aucune transaction significative non conclue à des conditions normales de marché et visée aux règlements ANC n° 2010-02 et 2010-03.

K€	31/12/2021	31/12/2020
<b>Immobilisations financières :</b>		
- avances et acomptes sur immobilisations		
- participations	82 544	54 150
- prêts	74 672	16 551
<b>Créances :</b>		
- créances clients et comptes rattachés	1 339	880
- autres créances	40 640	18 233
<b>Dettes :</b>		
- emprunts et dettes financières divers	930	0
- dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 338	788
<b>Charges et Produits financiers :</b>		
- produits financiers	2 464	1 080
- charges financières	3	11

## 5.8 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les honoraires des commissaires aux comptes enregistrés au titre du contrôle légal des comptes 2021 s'élèvent à K€ 49 (hors débours).

## 5.9 ELEMENTS POST-CLÔTURE

Les coûts des matières premières ont fortement augmenté tout au long de l'année 2021, en plus de ce phénomène est venue se greffer la forte hausse de l'énergie à la fin de l'année 2021. Ce renchérissement est dû à la reprise très importante de l'activité économique mondiale du fait de l'amélioration de la situation sanitaire liée au Covid-19. Par conséquent, cela a tendu encore plus les chaînes d'approvisionnement et augmenté les risques de pénurie de matières.

Le 24 février 2022, une guerre a été déclenchée entre la Russie et l'Ukraine, cela a d'ores et déjà entraîné une hausse massive des matières premières comme le pétrole et le gaz, et par conséquent des matières chimiques de bases généralement indexées sur le prix du baril de pétrole brut. Une conséquence en entraînant une autre, les risques de pénurie ont augmenté et touchent déjà en Europe des industries comme l'automobile et l'agroalimentaire.

De par son agilité, de ses relations historiques et très étroites avec ses fournisseurs de matières premières, de sa position de leader sur ses marchés commerciaux, et de la solidité de ses résultats financiers, BENVIC SAS possède de nombreux atouts afin de faire face à ces évènements disruptifs.

Compte tenu de la date de ces évènements, nous avons établi les comptes sur la base des informations disponibles à la date d'arrêté sans prendre en compte, dans la valorisation de nos actifs et passifs, les incidences potentielles liées à ces évènements.

Les conséquences de l'évènement Covid-19 sur l'exercice comptable 2021 ont été rappelées dans le paragraphe 1.2 de ces annexes. Compte tenu du contexte incertain lié à la guerre entre la Russie et l'Ukraine, il est possible que des effets négatifs, à court

ou à moyen terme, affectent notre activité et notre trésorerie sur la suite de l'exercice 2022.

### **5.10 COMPTES CONSOLIDES**

Les comptes de la BENVIC SAS sont consolidés au 31 décembre 2021 selon la méthode de l'intégration globale dans les comptes de BENVIC GROUP SAS – 57 Avenue de Tavaux, 21800 Chevigny-Saint-Sauveur (n° SIRET 83387903400027).

#### **Justification de l'exemption d'obligation d'établissement des comptes consolidés :**

La société bénéficie de l'exemption d'obligation d'établissement de comptes consolidés car les trois conditions cumulatives ci-après sont remplies :

1. En application de l'article L.233-17, 1° du code de commerce, l'associé unique de la société ne s'est pas opposé à cette exemption ;
2. En application de l'article R.233-15, 1° du code de commerce, les comptes consolidés de l'ensemble plus grand dans lesquels la société contrôlée est incluse, sont établis en conformité avec les articles L.233-16 à L.233-28 ;
3. En application des articles R.233-15, 2° et 3° du code de commerce, les comptes de l'ensemble plus grand sont certifiés par un professionnel indépendant chargé du contrôle des comptes et publiés et mis à la disposition des actionnaires ou des associés de la société exemptée dans les conditions et dans les délais prévus aux articles R.225-88 et R.225-89.

### **5.11 IMPOT SUR LES SOCIETES**

BENVIC SAS est intégrée fiscalement dans un périmètre, dont la tête est BENVIC Group SAS, sa société mère. Cette dernière est seule redevable de l'impôt sur les sociétés.

La société BENVIC SAS comptabilise néanmoins sa charge d'IS comme si elle était imposée séparément. La rubrique "impôt sur les bénéfices" intègre également les crédits d'impôt qui viennent en déduction de la charge d'IS. Ces derniers sont néanmoins nuls pour l'exercice 2021.

### **5.12 OPERATIONS ET ENGAGEMENTS ENVERS LES DIRIGEANTS**

Ces informations ne sont pas communiquées car cela reviendrait à donner une information individuelle.

# BENVIC SAS

société par actions simplifiée unipersonnelle au capital 61.877.520 €  
siège social : 57 avenue de Tavaux, 21800 Chevigny Saint Sauveur  
R.C.S Dijon n° 344 713 839  
(la « **Société** »)

---

## PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 30 JUIN 2022

---

L'an DEUX MILLE VINGT-DEUX, le TRENTE JUIN,

La société Benvic Group, société par actions simplifiée, ayant son siège social à Chevigny-Saint-Sauveur (21800), 57 avenue de Tavaux, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Dijon sous le n°833 879 034, représentée par Monsieur Luc Mertens en sa qualité de Président,

Agissant en qualité d'associé unique de la Société (l'« **Associé Unique** ») en étant propriétaire de l'intégralité des actions de la Société,

A pris par acte sous seing privé les décisions unilatérales exposées ci-après et portant sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
- Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et quitus au Président ;
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
- Conventions relevant de l'article L.227-10 du Code de commerce ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

L'Associé Unique, afin de prendre les différentes décisions, a notamment pris connaissance des documents suivants, mis à sa disposition par le président de la Société (le "**Président**") :

- une copie des statuts de la Société ;
- une copie de l'avis préalablement donné au Commissaire aux comptes ;
- le texte des projets de décisions soumises à l'Associé Unique ;
- le rapport de gestion 2021 du Président de la Société ;
- l'inventaire de l'actif et du passif de la Société au 31 décembre 2021 ;
- les comptes annuels (bilan, compte de résultat, annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
- le rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Le membre titulaire et désigné du Comité Social et Economique de la Société ainsi que le Commissaire aux comptes titulaire de la Société ont été régulièrement et préalablement informés du projet des présentes décisions et de l'ordre du jour.



A titre liminaire, l'Associé Unique donne acte au Président de la Société qu'il a reçu toutes les informations et documents nécessaires pour statuer sur l'ordre du jour des présentes décisions de l'Associé Unique, et renonce, sans réserve, à tout droit, contestation, recours, quel qu'il soit à l'encontre de la Société et/ou de ses dirigeants concernant les modalités de convocation et de communication à l'Associé Unique des documents d'information relatifs aux présentes décisions de l'Associé Unique.

Connaissance prise des différents documents et informations, et conformément aux pouvoirs qui lui sont dévolus, l'Associé Unique a pris les décisions suivantes :

### PREMIÈRE DÉCISION

*(Approbation des comptes clos le 31 décembre 2021)*

L'Associé Unique, connaissance prise du rapport de gestion du Président et du rapport du Commissaire aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2021 et après avoir revu en détail l'ensemble des documents y attachés, approuve, tels qu'ils lui sont présentés, les comptes de l'exercice 2021 faisant apparaître un bénéfice de 3 977 544,81 euros.

L'Associé Unique approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports. A cet égard, l'Associé Unique prend acte et, en tant que de besoin, approuve expressément la modification apportée aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation des comptes que le Président et le Commissaire aux comptes lui ont signalées dans leurs rapports s'agissant des règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite décrites et justifiées dans l'annexe des comptes.

En outre, et conformément à l'article 223 quater du Code Général des Impôts, l'Associé Unique approuve également les dépenses non déductibles des résultats imposables telles que visées au 4. de l'article 39 du Code Général des Impôts qui s'élèvent à 56 977,03 euros ainsi que l'impôt correspondant.

En conséquence, l'Associé Unique donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

### DEUXIÈME DÉCISION

*(Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021)*

L'Associé Unique approuve la proposition de répartition des résultats qui lui a été présentée par le Président et décide, en conséquence, d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice clos le 31 décembre 2021 qui s'élève à 3 977 544,81 euros de la manière suivante :

#### ORIGINE :

- Report à Nouveau antérieur : 4 399 470,26 euros
- Résultat bénéficiaire de l'exercice : 3 977 544,81 euros

**Total disponible : 8 377 015,07 euros**

#### AFFECTATION :

- à la réserve légale (5%) : 198 877,24 euros
- au Report à Nouveau : 8 178 137,83 euros

**Total affecté : 8 377 015,07 euros**

En conséquence de cette affectation, le poste « Réserve légale » s'établit à 962 947,69 euros et le poste « Report à Nouveau » à 8 178 137,83 euro.

En outre, l'Associé Unique prend acte que, compte tenu du résultat bénéficiaire de l'exercice clos le 31 décembre 2021 tel qu'affecté, les capitaux propres de la Société font apparaître un montant de capitaux propres de la Société égal à 78 028 548,75 euros.

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Associé Unique prend acte des distributions de dividendes intervenues au cours des trois derniers exercices, en l'occurrence les sommes distribuées à titre de dividendes au cours de l'exercice 2019 pour un montant de 2.674.450,92 €, étant rappelé qu'aux termes des décisions de l'Associé Unique en date du 21 septembre 2020, l'Associé Unique a décidé la distribution exceptionnelle d'un montant de 3 200 000,00 euros intégralement prélevé sur le compte de réserves libres « autres réserves » de la Société, ce dont l'Associé Unique prend également acte.

### **TROISIÈME DÉCISION**

*(Conventions de l'article L.227-10 du Code de commerce)*

L'Associé Unique prend acte qu'aucune convention nouvelle n'a été conclue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et entrant dans le champ d'application des dispositions de l'article L. 227-10 du Code de commerce tel que modifié par l'article 4 de l'ordonnance n°2017-747 du 4 mai 2017.

### **QUATRIÈME DÉCISION**

*(Pouvoirs pour les formalités légales)*

L'Associé Unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal des présentes délibérations à l'effet d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité et autres qu'il appartiendra.

oOo

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'Associé Unique pour être retranscrit sur le registre des décisions de la Société.

  
\_\_\_\_\_  
**L'Associé Unique**  
Benvic Group SAS



**KPMG SA**  
51 rue de Saint Cyr  
69009 Lyon

*Benvic S.A.S.*

***Rapport du commissaire aux comptes sur les  
comptes annuels***

Exercice clos le 31 décembre 2021  
Benvic S.A.S.

57 Avenue de Tavaux - 21800 Chevigny-Saint-Sauveur

KPMG SA  
société française membre du réseau  
KPMG constitué de cabinets  
indépendants adhérents de KPMG  
International Limited, une société de  
droit anglais ("private company limited  
by guarantee").

SA  
Société de commissariat aux comptes  
Siège social : Tour EQHO  
2 Avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris La Défense Cedex  
775726417 RCS NANTERRE



**KPMG SA**  
51 rue de Saint Cyr  
69009 Lyon

## **Benvic S.A.S.**

57 Avenue de Tavaux - 21800 Chevigny-Saint-Sauveur

### **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2021

À l'attention de l'Associé unique de la société Benvic S.A.S.,

## **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Benvic S.A.S. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

## **Fondement de l'opinion**

### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

### **Observation**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « 5.3 Engagements hors bilan – Engagements de retraites et avantages similaires » de l'annexe des comptes annuels qui expose le changement de méthode comptable relatif à l'évaluation de ces engagements. :

- Le changement de méthode comptable concernant la comptabilisation d'une provision pour retraite selon les modalités prévues par la recommandation ANC 2013-02 qui permettent une application des règles définies par la norme IAS 19 Avantages du personnel ainsi que ses incidences sur les comptes ;
- L'application corrélative de la décision de l'IFRS-IC qui a clarifié les périodes de service qu'une entité attribue aux régimes à prestations définies.

### **Justification des appréciations**

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de l'Associé unique et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressé à l'Associé Unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



**Benvic S.A.S.**  
*Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels*  
31 décembre 2021

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Lyon, le 01<sup>er</sup> juin 2022

KPMG Audit

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'R' followed by a horizontal line and a vertical line extending downwards.

Rémi Vinit-Dunand

*Associé*

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS BENVIC		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois 24.00				
Adresse de l'entreprise 57 avenue de Tavaux 21800 CHEVIGNY SAINT SAUVEUR		Durée de l'exercice précédent 24.00				
Numéro SIRET* 3 4 4 7 1 3 8 3 9 0 0 0 2 7		Néant <input type="checkbox"/> *				
		Exercice N clos le, N-1				
		31122021 31122020				
		Brut 1 Amortissements, provisions 2 Net 3 Net 4				
Capital souscrit non appelé (I) AA						
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement * AB	AC			
		Frais de développement * CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires AF	AG	498 486.38	577 354.00	427 091.00
		Fonds commercial (1) AH	AI	876 581.85		
		Autres immobilisations incorporelles AJ	AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL	AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains AN	AO	185 591.11	831 265.58	839 379.58
		Constructions AP	AQ	5 582 463.86	2 551 101.00	2 653 601.00
		Installations techniques, matériel et outillage industriels AR	AS	34536430.28	6 042 270.00	6 307 377.00
		Autres immobilisations corporelles AT	AU	356 177.76	78 548.00	88 848.00
		Immobilisations en cours AV	AW	1 639 674.57	1 639 674.57	997 082.29
		Avances et acomptes AX	AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS	CT			
		Autres participations CU	CV	58 088 196.60	58 088 196.60	29693629.49
		Créances rattachées à des participations BB	BC	24456260.69	24456260.69	24456260.69
		Autres titres immobilisés BD	BE			
		Prêts BF	BG	74 818 496.00	74 818 496.00	16677890.44
		Autres immobilisations financières* BH	BI	3 320.00	3 320.00	3 300.00
<b>TOTAL (II) BJ</b>		<b>BK</b>	<b>42035731.24</b>	<b>169086486.44</b>	<b>82144459.49</b>	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements BL	BM	675 127.66	5 383 967.50	3 291 075.26
		En cours de production de biens BN	BO			
		En cours de production de services BP	BQ			
		Produits intermédiaires et finis BR	BS	476 897.54	6 254 329.83	4 012 508.86
		Marchandises BT	BU	150 701.78	150 701.78	191 449.86
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes BV	BW	1 446 743.77	1 446 743.77	3 635.00
		Clients et comptes rattachés (3)* BX	BY	84 696.00	16512290.52	12636515.52
		Autres créances (3) BZ	CA	46185503.29	46185503.29	22 013 794.60
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé CB	CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : ..... ) CD	CE			
Comptes de régularisation	Disponibilités CF	CG	7 639 220.88	7 639 220.88	2 019 256.31	
	Charges constatées d'avance (3)* CH	CI	36 636.73	36 636.73	69 498.37	
	<b>TOTAL (III) CJ</b>	<b>CK</b>	<b>1 236 721.20</b>	<b>83 609 394.30</b>	<b>44237733.78</b>	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) CW					
	Primes de remboursement des obligations (V) CM					
	Ecarts de conversion actif* (VI) CN		2 809.42	2 809.42	14 186.93	
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO</b>		<b>IA</b>	<b>43272452.44</b>	<b>252698690.16</b>	<b>126396380.20</b>	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP	(3) Part à plus d'un an CR			
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :	Stocks :	Créances :			

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS BENVIC		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N		Exercice N - 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : ..... 61 877 520.00 ..)	DA	61 877 520.00	52 634 955.00	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK )	DC			
	Réserve légale (3)	DD	764 070.45	696 973.97	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* ( Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1 )	DF	35 878.10	35 878.10	
	Autres réserves ( Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ )	DG	437 408.00	437 408.00	
	Report à nouveau	DH	4 399 470.26	3 124 637.07	
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI	3 977 544.81	1 341 929.67	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK	6 536 657.13	5 527 261.01	
	<b>TOTAL (I)</b>	DL	78028548.75	63799042.82	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	<b>TOTAL (II)</b>	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	2 809.42	14 186.93	
	Provisions pour charges	DQ	759 526.00	438 084.50	
	<b>TOTAL (III)</b>	DR	762 335.42	452 271.43	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	139665411.67	41 301 604.50	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI )	DV	3 200.00	3 200.00	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	24219547.25	15663664.61	
	Dettes fiscales et sociales	DY	4 322 167.87	2 882 831.97	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	1 049 991.74	225 304.27	
	Autres dettes	EA	3 973 538.33	1 658 199.02	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	537 072.55	409 930.49	
<b>TOTAL (IV)</b>	EC	173770929.41	62144734.86		
Ecart de conversion passif*	(V)	ED	136 876.58	331.09	
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>	EE	252698690.16	126396380.20		
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC			
		ID			
		IE			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	48231062.74	20855721.79		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS BENVIC		Exercice N						Exercice (N - 1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	849 031.51	FB	324 898.86	FC	1 173 930.37	908 552.73	
	Production vendue	biens * services *	FD	58539264.53	FE	62955981.74	FF	121495246.27	76824006.29
			FG	2 822 936.09	FH	1 339 110.35	FI	4 162 046.44	3 945 941.98
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	62211232.13	FK	64619990.95	FL	126831223.08	81 678 501.00	
	Production stockée*				FM	(8573672.44)	2 336 166.36		
	Production immobilisée*				FN	1 232.95	167.20		
	Subventions d'exploitation				FO				
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)				FP	378 275.34	208 309.75		
	Autres produits (1) (11)				FQ	5 432.23	2 456.46		
	<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>						FR	118642491.16	84225600.77
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	1 132 898.64	913 519.48	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	14 029.99	( 36 072.23)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	93514555.31	54235169.34	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	(12920677.99)	1 952 364.40	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	16979728.68	13671571.99	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	683 539.90	850 788.70	
	Salaires et traitements*					FY	5 355 887.55	4 824 898.20	
	Charges sociales (10)					FZ	3 029 293.44	2 689 464.01	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*		GA	1 749 640.12	1 692 132.21		
			- dotations aux provisions*		GB				
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*			GC	115 575.00	436 600.36		
		Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD	446 255.00	36 528.50		
	Autres charges (12)				GE	48 294.87	170 963.78		
<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>						GF	110149020.51	81437928.74	
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>						GG	8 493 470.65	2 787 672.03	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*			(III)	GH				
	Perte supportée ou bénéfice transféré*			(IV)	GI				
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ				
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK	2 464 173.59	1 080 189.92		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	461.34	1 488.62		
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM	14 186.93	3 107.59		
	Différences positives de change				GN	189 439.42	3 422.48		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO				
<b>Total des produits financiers (V)</b>						GP	2 668 261.28	1 088 208.61	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*				GQ	2 809.42	14 186.93		
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	3 729 445.93	1 804 921.13		
	Différences négatives de change				GS	116 314.65	37 996.32		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT				
<b>Total des charges financières (VI)</b>						GU	3 848 570.00	1 857 104.38	
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>						GV	(1180308.72)	( 768 895.77)	
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>						GW	7 313 161.93	2 018 776.26	

Désignation de l'entreprise <u>SAS BENVIC</u>		Néant <input type="checkbox"/> *		
		<b>Exercice N</b>	<b>Exercice N - 1</b>	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	1 000.00	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	557 508.00	
	<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>	HD	557 508.00	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	1 566 904.12	
	<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>	HH	1 566 904.12	
<b>4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>		HI	(1009396.12)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	532 491.00	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	1 793 730.00	
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>		HL	121868260.44	
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>		HM	117890715.63	
<b>5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)</b>		HN	3 977 544.81	
RENOVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	4 141.96
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP	
		- Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	2 712.32	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	2 464 173.59	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	2 047.00	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX		
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	75 814.74	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS <b>A5</b>				
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4			
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives <b>A6</b>	obligatoires <b>A9</b>		
	Dont cotisations facultatives Madelin <b>A7</b>	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite <b>A8</b>		
(7) joindre en annexe : Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le		Exercice N		
amortissements dérogatoires		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
provision pour hausse de prix		979 902.12	557 508.00	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N		
		Charges antérieures	Produits antérieurs	
régul AGEFIPH		3 116.32		
régul C3S		5.00		
régul CVAE		( 478.00)		
régul TVS		69.00		
régul OPCO 2I			3 969.76	

## **1. PRESENTATION DE LA SOCIETE ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE**

### **1.1 PRESENTATION DE LA SOCIETE**

La société BENVIC SAS produit et commercialise des mélanges en poudre ou en granulés, à base de PVC, pour des domaines d'application aussi variés que le bâtiment, la câblerie, l'emballage, les transports de fluides, l'électrotechnique et l'automobile.

BENVIC SAS est détenue, depuis le 27 décembre 2017, à 100% par BENVIC GROUP SAS, qui a acquis l'ensemble des titres de la société BENVIC SAS auprès de PVC COMPOUND HOLDING SARL (Groupe OPENGATE CAPITAL).

### **1.2 FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE**

Les états financiers de la société BENVIC SAS ont été préparés sur la base de la continuité d'activité. A la date d'arrêt des comptes, la direction n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation.

En 2021, la crise sanitaire liée au Covid 19 a perduré, et a entraîné des effets d'une ampleur inédite : la société BENVIC SAS, comme l'ensemble de ses concurrents, a dû faire face lors de l'année 2021 à une situation exceptionnelle de rareté et de forte hausse des prix de ses principales matières premières chimiques. BENVIC SAS a évité des indisponibilités majeures de matières premières du fait de ses relations historiques avec ses fournisseurs et de son poids sur le marché. Elle est parvenue sur l'année 2021 à répercuter l'essentiel de ces hausses à ses clients. La situation très tendue au niveau des approvisionnements a entraîné des goulots d'étranglement au niveau des capacités de production. Par conséquent, des allocations ont dû être mises en place au niveau des clients : restrictions de leurs livraisons à compter du printemps 2021.

BENVIC SAS a fait face à cette crise par son adaptation à la situation : mesures fortes de prévention des risques sanitaires afin d'éviter au maximum les contaminations, application stricte du « triptyque » du Gouvernement français : « tester, alerter, protéger », flexibilité au niveau de la production en fonction des absences pour COVID, appel à l'intérim si nécessaire afin de pour suppléer les absences.

Au cours de l'exercice 2021 BENVIC SAS a augmenté ses ressources financières d'une part en bénéficiant d'augmentations de capital pour un montant total de K€ 9 243 et d'autre part par le tirage de lignes de crédit pour un montant total de K€ 101 090 (décomposés ainsi : K€ 6 990 de lignes CAPEX, K€ 80 000 de lignes long terme (Incremental Facility 1 et Incremental Facility 2), et K€ 14 100 de lignes court terme. Un remboursement d'un montant de K€ 2 753 sur la ligne long terme facility A2 a été réalisé suivant le plan d'amortissement de cette ligne. Ces ressources ont permis de financer différentes opérations détaillées ci-dessous.

Sur l'exercice 2021, l'avance en compte courant octroyée à BENVIC SRL par BENVIC SAS a augmenté de K€ 24 580 pour atteindre le montant de K€ 38 680 au 31/12/2021, cela a notamment permis de financer l'achat d'une partie de l'activité de CELANESE pour un montant de K€ 11 804, et des investissements pour K€ 5 000 afin de permettre l'adaptation de l'usine de FERRARA à cette nouvelle activité. Un montant de K€ 3 901 KEUR a été dépensé pour passer d'un pourcentage de détention de 75% à 100% de la société BENVIC SRL dans la société LUC& BEL SRL.

En mai 2021, la société BENVIC US HOLDING INC, filiale à 100% de BENVIC SAS, a été créée aux Etats-Unis afin de procéder aux deux acquisitions suivantes : la société CHEMRES en août 2021 et la société TRINITY (par apport partiel d'actifs) en décembre 2021. BENVIC SAS a capitalisé la société BENVIC US HOLDINGS INC à hauteur de K€ 11 124 en août 2021 et de K€16 542 en décembre 2021. Afin de financer le fonds de roulement et le besoin en fonds de roulement de ces deux sociétés, BENVIC SAS a octroyé un prêt de K€ 39 000 en août 2021 à la BENVIC US HOLDINGS INC, et un autre prêt de K€ 19 458 en décembre 2021.

En septembre 2021, la société DUGDALE LTD, filiale à 100 % de la société DUGDALE COMPOUNDS LTD, elle-même filiale à 100 % de BENVIC SAS a remboursé l'emprunt de K€ 1 400 qui lui avait été octroyé en décembre 2020.

## **2. REFERENTIEL, PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES**

### **2.1 PRINCIPES COMPTABLES**

Les comptes annuels ont été établis en conformité avec les dispositions du Code de Commerce, du décret du 29 novembre 1983 ainsi que du Règlement ANC n°2014-03 du 15 octobre 2014 relatif au plan comptable général, modifié par le règlement 2016-07, homologué par l'arrêté du 26 décembre 2016.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité d'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,
- et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

De manière générale, les évaluations sont faites en coûts historiques.

Des tests de dépréciation sont effectués tous les ans à la clôture des comptes sur les actifs lorsqu'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur (perte de marché, baisse de volume, réduction de la durée de vie des produits, rupture technologique, mode d'utilisation des machines, rentabilité inférieure aux prévisions...). Une dépréciation ou un amortissement exceptionnel est constaté si la valeur actuelle (valeur vénale ou valeur d'usage) est inférieure à la valeur nette comptable.

### **2.2 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES**

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production (immobilisations générées en interne).

Les amortissements économiques sont calculés en fonction de la durée estimée d'utilisation prévue de l'immobilisation. Le mode d'amortissement considéré comme économiquement justifié est le mode linéaire pour toutes les immobilisations de la société (cf. tableau ci-dessous).

Sur le plan fiscal, la société a opté pour le mode d'amortissement dégressif pour les biens susceptibles d'en bénéficier. L'écart entre l'amortissement économique (linéaire) et l'amortissement fiscal est comptabilisé

au compte de résultat en élément exceptionnel et au passif du bilan en amortissements dérogatoires (inclus dans les provisions réglementées).

Les frais de recherche et développement sont enregistrés en charges au moment où ils sont encourus.

### **Durées et modes d'amortissements actuellement pratiqués**

<b>Immobilisations incorporelles &amp; corporelles</b>	<b>Amortissements</b>	
	<b>Durée de vie</b>	<b>Mode</b>
Fonds commercial et marque	-	-
Brevets	20 ans	L
Logiciels	1 à 5 ans	L
Autres immobilisations incorporelles	5 à 10 ans	L
Terrains	-	-
Agencements et aménagement de terrains	10 à 30 ans	L
Bâtiments	10 à 30 ans	L
Agencements et aménagements de bâtiments	10 à 30 ans	L
Matériels de production	5 à 20 ans	L
Outillages industriels	5 à 20 ans	L
Matériels de bureau et informatique	3 à 15 ans	L
Matériels de transport	5 ans	L

### **2.3 IMMOBILISATIONS FINANCIERES**

La valeur brute est constituée par le coût d'acquisition, hors frais accessoires.

Une dépréciation est constituée, si nécessaire, de manière à ramener la valeur nette comptable des titres de participation à leur valeur d'usage. Celle-ci est généralement déterminée sur la base de la quote-part des capitaux propres détenus et des perspectives d'évolution. Les perspectives d'évolution sont estimées sur la base de cash-flows projetés actualisés en utilisant des hypothèses de croissance et de rentabilité déterminées par le management.

### **2.4 STOCKS**

Les stocks de matières premières et de consommables sont valorisés à leur coût d'acquisition qui comprend le prix d'achat et les frais accessoires selon la méthode du prix moyen pondéré.

Les encours de fabrication et les produits finis sont valorisés selon la méthode du coût moyen pondéré au prix de revient complet de production qui inclut :

- Les matières premières consommées,
- Les charges directes et indirectes de production,
- Les amortissements des biens qui concourent à la production.

Les frais financiers sont exclus de la valeur des stocks.

### **Dépréciation sur stocks**

La dépréciation concerne les stocks de matières premières, d'en-cours et de produits finis qui ne sont plus ou difficilement utilisables.

La société calcule quatre types de dépréciation des stocks :

- Une dépréciation pour défaut de qualité sur les matières premières, les produits semi-finis, les produits finis et les marchandises :

-Pour les produits Hors Normes à Recycler (HR), une provision à hauteur de 40% de la valeur des produits est constituée,

-Pour les produits Hors Normes à Vendre (HV), une provision à hauteur de 50% de la valeur des produits est constituée.

- Une dépréciation pour rotation lente sur les matières premières, les produits semi-finis, les produits finis et les marchandises :

-Si les produits n'ont pas été mouvementés sur les 6 derniers mois une provision à hauteur de 25% de la valeur des produits est constituée,

-Si les produits n'ont pas été mouvementés sur les 12 derniers mois une provision à hauteur de 50% de la valeur des produits est constituée,

-Si les produits n'ont pas été mouvementés sur les 24 derniers mois une provision à hauteur de 100% de la valeur des produits est constituée,

- Une dépréciation pour rotation lente sur articles génériques et techniques :

-Sans consommation et entrée sur les 3 derniers exercices, une provision est constituée sur la totalité du stock.

-Sans consommation sur les 3 derniers exercices, et avec des entrées en stock lors du 1er exercice, une provision est calculée sur la totalité du stock.

-En cas de consommations sur les 3 derniers exercices, une provision est calculée sur le stock excédant la moyenne de consommation des 3 derniers exercices plus une pièce (sur les articles dont l'unité est "PC").

- Une dépréciation pour marges négatives

Une dépréciation est calculée lorsque le prix de vente est inférieur au prix de revient de l'article.

## **2.5 CREANCES D'EXPLOITATION**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable, et notamment pour tenir compte des difficultés de recouvrement.

## **2.6 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES**

D'une manière générale, chacun des litiges connus, dans lesquels la société est impliquée, a fait l'objet d'un examen à la date d'arrêté des comptes par la direction, et après avis des conseils externes, le cas échéant, les provisions jugées nécessaires ont été constituées pour couvrir les risques estimés.

## **2.7 INDEMNITES DE DEPART A LA RETRAITE ET ASSIMILES**

Les engagements relatifs aux indemnités de départ en retraite et retraite chapeau article 39 (plan fermé au 01/01/1993) ne sont pas comptabilisés au bilan.

L'évaluation est faite chaque année à la valeur actuelle probable des droits acquis en tenant compte des dispositions légales et de la convention collective en fonction d'hypothèses actuarielles tenant compte principalement des augmentations de salaires jusqu'à l'âge de départ à la retraite, de la rotation du personnel et des tables de mortalité.

Les hypothèses actuarielles communes à ces deux régimes sont les suivantes pour 2021 :

Taux d'actualisation : 1 %

Taux d'inflation : 2 %

Taux de croissance des salaires : 2 %

Taux de revalorisation des rentes (régime art.39) : 1,75 %

Taux de charges sociales : 50 %

Age de départ à la retraite : Age taux plein Sécurité Sociale

Taux de rotation du personnel est de 0 à 2,3 % selon l'âge du salarié ;

## **2.8 PROVISION POUR HAUSSE DE PRIX**

La provision est calculée selon les règles fiscales en vigueur.

## **3. NOTES RELATIVES AUX POSTES DE BILAN**

### **3.1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (TABLEAUX N°2054 ET N°2055)**

Les immobilisations incorporelles sont constituées de brevets, logiciels et fonds commercial pour une valeur brute de K€ 1 952 au 31 décembre 2021 contre K€ 1 700 au 31 décembre 2020. La valeur nette de ces immobilisations incorporelles s'élève à K€ 577 au 31 décembre 2021 contre K€ 427 au 31 décembre 2020.

La dotation aux amortissements s'est élevée à K€ 102 sur l'exercice écoulé.

Au 31 décembre 2021, la société a confirmé les dépréciations exceptionnelles sur les actifs incorporels (fonds de commerce apporté par Solvay en 1998 concernant l'activité flacon alimentaire), comptabilisées pour un montant de K€ 877 consécutifs aux tests de dépréciations effectués en 2013.

### 3.2 IMMOBILISATIONS CORPORELLES (TABLEAUX N°2054 ET N°2055)

La valeur brute des immobilisations corporelles au 31 décembre 2021 est de K€ 51 804 contre K€ 49 964 au 31 décembre 2020. La valeur nette des immobilisations corporelles au 31 décembre 2021 s'élève à K€ 11 143 contre K€ 10 886 au 31 décembre 2020.

Les acquisitions d'immobilisations corporelles se sont élevées à K€ 2 223 et la dotation aux amortissements à K€ 1 647.

Les sorties d'immobilisations se sont élevées à K€ 64 en valeur brute. Les amortissements afférents aux éléments corporels sortis de l'actif s'élèvent à K€ 64.

### 3.3 IMMOBILISATIONS FINANCIERES (TABLEAUX N°2054 ET N°2055)

#### Titres de participation

Au 31 décembre 2021 suite aux acquisitions effectuées au cours des derniers exercices, BENVIC SAS détient les titres de participations suivants :

	BENVIC SRL	BENVIC IBE SL	ALFA PVC Sp. Z.o.o.	DUGDALE (conso.)	BENVIC US HOLDINGS INC	EREPLAST SAS	BENVIC SRL (BE)	BENVIC EUROPE GER GmbH
Capital	654 344 €	9 847 800 €	369 613 €	378 758 €	31 208 300 €	10 000 €	18 600 €	25 000 €
Réserves	30 965 923 €	8 596 381 €	1 894 242 €	1 620 578 €	0 €	216 478 €	1 860 €	2 500 €
Report à nouveau	0 €	0 €	0 €	0 €		127 632 €	118 428 €	66 973 €
Quote-part du Capital détenu	100%	100%	100%	100%	89,77%	100%	100%	100%
Valeur comptable Brute	1 503 442 €	8 768 893 €	3 405 598 €	14 825 179 €	28 394 567 €	1 190 515 €	1 €	1 €
Valeur comptable Nette	1 503 442 €	8 768 893 €	3 405 598 €	14 825 179 €	28 394 567 €	1 190 515 €	1 €	1 €
Prêts - avances	41 230 000 €	2 750 000 €	3 250 000 €	6 600 000 €	58 457 834 €	810 000 €	0 €	0 €
Cautions et avals donnés	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Chiffre d'affaires	78 496 191 €	78 233 000 €	18 400 474 €	57 828 568 €	0 €	1 689 269 €	419 089 €	220 909 €
Résultat courant avant impôts	-577 201 €	6 366 052 €	1 843 611 €	5 739 744 €	-503 609 €	-42 828 €	29 239 €	15 298 €
Résultat net comptable	-653 884 €	4 775 916 €	1 447 039 €	4 704 118 €	347 839 €	179 930 €	14 764 €	10 079 €
Effectif	95	77	46	127	0	8	2	1
Dividendes encaissés	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €

#### Prêts

Il s'agit, d'une part, des prêts consentis aux filiales pour un montant de K€ 73 608, de K€ 1 064 d'intérêts courus vis-à-vis des filiales et, d'autre part, de prêts accordés à des organismes tiers pour un montant de K€ 147.

#### Autres immobilisations financières

Ce sont les dépôts et cautionnements qui figurent pour la valeur versée aux tiers concernés, soit K€ 3.

### 3.4 STOCKS

Au 31 décembre 2021, les valeurs de stocks se décomposent de la façon suivante :

K€	31/12/2021			31/12/2020		
	Brut	Dépréciation	Net	Brut	Dépréciation	Net
Matières premières, approvisionnements	6 059	675	5 384	3 980	689	3 291
Produits intermédiaires et finis	6 731	477	6 254	4 422	409	4 013
Marchandises	151	0	151	191	0	191
<b>TOTAL</b>	<b>12 941</b>	<b>1 152</b>	<b>11 789</b>	<b>8 593</b>	<b>1 098</b>	<b>7 495</b>

### 3.5 CREANCES D'EXPLOITATION (TABLEAU N°2057)

La valeur brute des créances d'exploitations s'élève à K€ 62 782 au 31 décembre 2021 contre K€ 34 850 au 31 décembre 2020.

Elles sont toutes exigibles à moins d'un an.

En K€	31/12/2021	Echéance	
		- 1 an	+ 1 an
Créances clients et autres créances	20 804	20 804	0
Créances client et autres créances entreprises liées directement (intercos)	41 979	41 979	0
<b>TOTAL</b>	<b>62 782</b>	<b>62 782</b>	<b>0</b>

La dépréciation des créances douteuses s'élève à K€ 85 au 31 décembre 2021 contre K€ 200 au 31 décembre 2020.

#### Détail des produits à recevoir

K€	31/12/2021
Afférents à des comptes autres créances (notes de crédit fournisseurs)	1 659
Afférents à l'administration fiscale	445
Afférents à des comptes clients et comptes rattachés (factures à établir)	0
<b>TOTAL</b>	<b>2 104</b>

### 3.6 COMPTES DE REGULARISATION ACTIF

Nature de charges en €	31/12/2021
- Ecart de conversion actif	2 809
- Charges constatées d'avance	36 637
<b>TOTAL</b>	<b>39 446</b>

L'ensemble des comptes de régularisation d'actif a une nature d'exploitation.

### 3.7 CAPITAUX PROPRES

#### Capital social

Par décision de l'associé unique BENVIC GROUP SAS, le capital social de la société BENVIC SAS a été augmenté de K€ 8 000 par l'émission de 533 334 actions à 15 € en date du 28 juillet 2021.

Par décision de l'associé unique BENVIC GROUP SAS, le capital social de la société BENVIC SAS a été augmenté de K€ 1 243 par l'émission de 82 837 actions à 15 € en date du 5 août 2021 en rémunération de l'apport en nature de 801 actions de la société Chemres Ressources Holding Inc. effectué par la société BENVIC GROUP SAS.

Le capital social s'élève donc à K€ 61 878 et il est composé de 4 125 168 actions d'une valeur nominale de 15 € chacune.

Au 31 décembre 2021, la société BENVIC SAS est détenue à 100% par la société BENVIC GROUP SAS dont le siège social est situé 57, Avenue de Tavaux 21800 Chevigny-Saint-Sauveur (France).

#### Réserves et report à nouveau

Suite à la décision de l'associé unique du 28 mai 2021, le résultat 2020 de K€ 1 342 a été affecté pour K€ 67 en réserves légales, qui se montent désormais à K€ 764, et pour K€ 1 275 au compte report à nouveau, qui se monte à K€ 4 400 après cette affectation.

#### Provisions réglementées

K€	Solde 31/12/2020	Dotations 2021	Reprises 2021	Solde 31/12/2021
Provision pour hausse des prix	289	587	0	876
Amortissements dérogatoires	5 238	979	557	5 660
<b>TOTAL</b>	<b>5 527</b>	<b>1 566</b>	<b>557</b>	<b>6 536</b>

#### Variations des Capitaux Propres

	K€
Capitaux propres au 31 décembre 2020	63 800
Augmentation du Capital Social	9 242
Résultat de l'exercice	3 978
Variation des provisions réglementées	1 009
<hr/>	
Capitaux propres au 31 décembre 2021	78 029

### 3.8 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Poste	Provisions (en K€)	Solde 31/12/2020	Dotation 2021	Utilisation 2021	Reprise 2021	Solde 31/12/2021
1	Médaille du travail	350	130	37		443
2	Autres risques	33	316		33	316
3	Pour risques fiscaux	55			55	0
4	Pour pertes de change	14	3		14	3
	<b>TOTAL</b>	<b>452</b>	<b>449</b>	<b>37</b>	<b>102</b>	<b>762</b>

#### Provisions pour risques

Les provisions pour risques (tableau 2056) se montent à K€ 3 et correspondent au poste 4 du tableau ci-dessus.

#### Provisions pour charges

Les provisions pour charges se montent à K€ 759 et correspondent notamment aux engagements pour médailles du travail pour K€ 443 (poste 1 du tableau ci-dessus), ainsi que du poste 2 (K€ 316) comprenant un litige avec un intérimaire pour K€ 12, une provision pour litige avec des transporteurs d'un montant total de K€ 120 et une provision pour des produits non conformes pour K€ 184.

### 3.9 DETTES (TABLEAU N°2057)

Les dettes s'élèvent à K€ 173 771 au 31 décembre 2021 contre K€ 62 145 au 31 décembre 2020.

#### Dettes financières

Les dettes financières, qui s'élèvent à K€ 139 668, se décomposent de la manière suivante :

- K€ 139 665 en dettes financières vis-à-vis d'établissements financiers dont K€ 18 280 à moins d'un an, K€ 96 605 à plus d'un an et cinq ans au plus et K€ 24 780 à plus de cinq ans.
- K€ 3 de dépôt reçu d'un tiers à plus de cinq ans.

#### Dettes d'exploitation

Les dettes d'exploitation, composées des dettes fournisseurs, des dettes fiscales et sociales ainsi que des autres dettes, représentent K€ 33 565 au 31 décembre 2021 contre K€ 20 430 au 31 décembre 2020.

En K€	31/12/2021	Echéance	
		- 1 an	+ 1 an
Dettes fournisseurs, sociales et fiscales	31 297	31 297	
Dettes fournisseurs liés directement (interco)	2 268	2 268	

### **Produits constatés d'avance**

Le retraitement du chiffre d'affaires lié aux Incoterms (transfert de propriété) amène à enregistrer des produits constatés d'avance pour K€ 537.

### **Détail des charges à payer**

<b>K€</b>	<b>31/12/2021</b>
Afférents à des comptes de dettes financières	29
Afférents à des comptes fournisseurs	2 054
Afférents à des comptes de dettes fiscales et sociales	2 199
Afférents à des comptes autres dettes (notes de crédit clients)	3 041
<b>TOTAL</b>	<b>7 323</b>

## **4. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**

### **4.1 PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION**

#### **Chiffre d'affaires**

Le chiffre d'affaires de K€ 126 831 se ventile de la façon suivante :

- ventes en France : K€ 62 211
- ventes à l'étranger : K€ 64 620

#### **Transferts de charges**

<b>K€</b>	<b>31/12/2021</b>
Transferts de charges avantages en nature	35
Récupération de charges relatives au personnel	0
Récupération de frais à charges des compagnies d'assurance	41
<b>TOTAL</b>	<b>76</b>

#### **Frais de recherche et développement**

Les frais de recherche et développement sont enregistrés en charge au cours de l'exercice auquel ils se rattachent. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, les frais de recherche et développement enregistrés en charge se sont élevés à K€ 1 723.

## 4.2 PRODUITS ET CHARGES FINANCIERES

### Produits financiers

Les produits financiers s'élèvent à K€ 2 668 correspondant essentiellement à :

- K€ 14 de reprises sur provisions pour pertes de change
- K€ 189 de différences positives de change,
- K€ 2 464 d'intérêts provenant des prêts et comptes-courants avec les filiales de BENVIC SAS

### Charges financières

Les charges financières s'élèvent à K€ 3 849 et se répartissent de la façon suivante :

- K€ 620 d'escomptes accordés aux clients,
- K€ 116 de différences négatives de change,
- K€ 3 de dotations sur provisions pour pertes de change
- K€ 3 107 d'intérêts sur emprunts,
- K€ 2 d'intérêts sur comptes-courants avec les filiales de BENVIC SAS
- K€ 1 d'intérêts de caution bancaire

## 4.3 OPERATIONS EXCEPTIONNELLES

### Produits exceptionnels

Les K€ 557 de produits exceptionnels sont uniquement des reprises sur amortissements.

### Charges exceptionnelles

Les K€ 1 567 comprennent essentiellement :

- K€ 980 de dotations aux amortissements dérogatoires
- K€ 587 de dotations aux provisions pour hausses de prix,
- K€ 0 de valeur nette comptable d'éléments d'actifs cédés.

## 4.4 IMPOTS SUR LES BENEFICES

L'impôt sur les sociétés en 2021 se monte à K€ 1794 dont l'origine se répartit de la façon suivante :

K€	Résultat avant impôts	Impôts
Résultat courant	7 313	2 061
Résultat exceptionnel (et participation)	-1 542	-267
Résultat comptable	5 771	1 794

#### 4.5 ACCROISSEMENTS ET ALLEGEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPOTS

Les éléments liés à des dispositions fiscales particulières entraînant un décalage d'imposition (Voir § 3.7 provisions réglementées) conduisent à un allègement fiscal futur de K€ 1 732 ou K€ 1 634 calculé au taux de 26,5 % ou de 25 %.

Il n'y a pas de déficit reportable au 31/12/2021.

### 5. AUTRES INFORMATIONS

#### 5.1 FILIALES ET PARTICIPATIONS

Voir § 3.3. Immobilisations financières

#### 5.2 EFFECTIFS MOYENS PAR CATEGORIE

Catégories	Personnel salarié
Cadres	26
Agents de maîtrise	27
Employés	2
Ouvriers	57
Apprentis	0
<b>TOTAL</b>	<b>112</b>

Le recours à la main d'œuvre intérimaire et au prêt de personnel s'élève à K€ 1 972.

#### 5.3 ENGAGEMENTS HORS BILAN

##### Engagements de retraites et avantages similaires

Au 31 décembre 2021, les plans à prestations définies se présentent comme suit :

en K€	Au 31/12/2021			Au 31/12/2020		
	Retraite chapeau article 39	Indemnités départ à la retraite	Total	Retraite chapeau article 39	Indemnités départ à la retraite	Total
Obligations à prestations définies	1 650	1 187	2 837	1 891	1 540	3 431
Valeur des actifs	97	210	307	4	207	211
Déficit de financement	1 553	977	2 530	1 887	1 333	3 220

Conformément aux possibilités offertes par l'ANC 2013-02, la société a décidé d'appliquer la décision de l'IFRS IC publiée le 21 mai 2021, qui a apporté des modifications sur l'application de la norme IAS19, cette réforme vise à revoir la date de déclenchement de la provision au sens de la norme IAS19 : au lieu de reconnaître une provision dès l'entrée du salarié dans la société, la provision pourrait être reconnue plus tard (en fonction de l'ancienneté et des plafonds figurant dans la convention collective et / ou les accords applicables). Cette réforme a généré une baisse des engagements. » Ce changement de méthode comptable a influencé l'évaluation des engagements à la clôture, à hauteur de 200K€.

Les écarts d'expériences (liés à la réforme IFRS IC) se montent à K€ - 200, soit – 10,2 % des engagements. Si ces engagements étaient comptabilisés, les impacts de la réforme IFRS IC auraient été comptabilisés en OCI (dans les capitaux propres).

### **Couverture de change**

En 2021, BENVIC SAS a mis en place des couvertures à terme pour se prémunir du risque de change :

- KGBP 392 à échéance au 15/03/2022 (solde d'une couverture initiale de KGBP 3 000),
- KGBP 4 000 à échéance au 15/03/2022,
- KGBP 4 000 à échéance au 15/07/2022,
- KGBP 5 000 à échéance au 17/10/2022,
- KGBP 4 000 à échéance au 16/01/2023

Le solde de ces couvertures au 31/12/2021 est de KGBP 17 392 avec une perte différée de K€ 16.

### **Crédit-bail**

Néant

### **Nantissement**

Dans le cadre des financements mis en place le 30/09/2020, BENVIC SAS a consenti le nantissement de ses comptes bancaires et des participations suivantes : BENVIC SRL (IT), BENVIC IBE SL (ES) et DUGDALE COMPOUNDS LTD (GB) au profit des prêteurs.

### **Garantie reçue**

Suite à la mise en place de la nouvelle structure de financement de BENVIC SAS, BENVIC Group SAS, associé unique, s'est porté caution de BENVIC SAS auprès des prêteurs pour un montant principal de K€ 196 047.

Dans le cadre d'un contrat d'énergie, BENVIC SAS bénéficie d'une garantie bancaire de K€ 159 au 31 décembre 2020 dans le cadre de l'utilisation des installations liées au dit contrat.

## **5.5 ASPECTS ENVIRONNEMENTAUX**

Suite à l'arrêté préfectoral du 21 octobre 2014 BENVIC SAS n'a pas besoin de provisionner un quelconque passif environnemental.

## 5.7 PARTIES LIEES

La société n'a conclu avec les parties liées aucune transaction significative non conclue à des conditions normales de marché et visée aux règlements ANC n° 2010-02 et 2010-03.

K€	31/12/2021	31/12/2020
<b>Immobilisations financières :</b>		
- avances et acomptes sur immobilisations		
- participations	82 544	54 150
- prêts	74 672	16 551
<b>Créances :</b>		
- créances clients et comptes rattachés	1 339	880
- autres créances	40 640	18 233
<b>Dettes :</b>		
- emprunts et dettes financières divers	930	0
- dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 338	788
<b>Charges et Produits financiers :</b>		
- produits financiers	2 464	1 080
- charges financières	3	11

## 5.8 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les honoraires des commissaires aux comptes enregistrés au titre du contrôle légal des comptes 2021 s'élèvent à K€ 49 (hors débours).

## 5.9 ELEMENTS POST-CLÔTURE

Les coûts des matières premières ont fortement augmenté tout au long de l'année 2021, en plus de ce phénomène est venue se greffer la forte hausse de l'énergie à la fin de l'année 2021. Ce renchérissement est dû à la reprise très importante de l'activité économique mondiale du fait de l'amélioration de la situation sanitaire liée au Covid-19. Par conséquent, cela a tendu encore plus les chaînes d'approvisionnement et augmenté les risques de pénurie de matières.

Le 24 février 2022, une guerre a été déclenchée entre la Russie et l'Ukraine, cela a d'ores et déjà entraîné une hausse massive des matières premières comme le pétrole et le gaz, et par conséquent des matières chimiques de bases généralement indexées sur le prix du baril de pétrole brut. Une conséquence en entraînant une autre, les risques de pénurie ont augmenté et touchent déjà en Europe des industries comme l'automobile et l'agroalimentaire.

De par son agilité, de ses relations historiques et très étroites avec ses fournisseurs de matières premières, de sa position de leader sur ses marchés commerciaux, et de la solidité de ses résultats financiers, BENVIC SAS possède de nombreux atouts afin de faire face à ces événements disruptifs.

Compte tenu de la date de ces événements, nous avons établi les comptes sur la base des informations disponibles à la date d'arrêté sans prendre en compte, dans la valorisation de nos actifs et passifs, les incidences potentielles liées à ces événements.

Les conséquences de l'évènement Covid-19 sur l'exercice comptable 2021 ont été rappelées dans le paragraphe 1.2 de ces annexes. Compte tenu du contexte incertain lié à la guerre entre la Russie et l'Ukraine, il est possible que des effets négatifs, à court ou à moyen terme, affectent notre activité et notre trésorerie sur la suite de l'exercice 2022.

## **6.0 COMPTES CONSOLIDES**

Les comptes de la BENVIC SAS sont consolidés au 31 décembre 2021 selon la méthode de l'intégration globale dans les comptes de BENVIC GROUP SAS – 57 Avenue de Tavaux, 21800 Chevigny-Saint-Sauveur (n° SIRET 83387903400027).

### **Justification de l'exemption d'obligation d'établissement des comptes consolidés :**

La société bénéficie de l'exemption d'obligation d'établissement de comptes consolidés car les trois conditions cumulatives ci-après sont remplies :

1. En application de l'article L.233-17, 1° du code de commerce, l'associé unique de la société ne s'est pas opposé à cette exemption ;
2. En application de l'article R.233-15, 1° du code de commerce, les comptes consolidés de l'ensemble plus grand dans lesquels la société contrôlée est incluse, sont établis en conformité avec les articles L.233-16 à L.233-28 ;
3. En application des articles R.233-15, 2° et 3° du code de commerce, les comptes de l'ensemble plus grand sont certifiés par un professionnel indépendant chargé du contrôle des comptes et publiés et mis à la disposition des actionnaires ou des associés de la société exemptée dans les conditions et dans les délais prévus aux articles R.225-88 et R.225-89.

## **7.0 IMPOT SUR LES SOCIETES**

BENVIC SAS est intégrée fiscalement dans un périmètre, dont la tête est BENVIC Group SAS, sa société mère. Cette dernière est seule redevable de l'impôt sur les sociétés.

La société BENVIC SAS comptabilise néanmoins sa charge d'IS comme si elle était imposée séparément. La rubrique "impôt sur les bénéfices" intègre également les crédits d'impôt qui viennent en déduction de la charge d'IS. Ces derniers sont néanmoins nuls pour l'exercice 2021.

## **8.0 OPERATIONS ET ENGAGEMENTS ENVERS LES DIRIGEANTS**

Ces informations ne sont pas communiquées car cela reviendrait à donner une information individuelle.